SECTION ATHLÉTISME & MARATHON DE BOIS D'ARCY

Mairie de Bois d'Arcy 2 Avenue Paul Vaillant Couturier 78390 BOIS d'ARCY

Renseignements :
Olivier CORMERAIS : 06 60 80 53 63
Adresse électronique : samba.athle@gmail.com
Site Internet : https://samba.sportsregions.fr/

Qui sommes-nous ?

La S.A.M.B.A. (Section Athlétisme & Marathon de Bois d'Arcy) est le club d'athlétisme de Bois d'Arcy, affilié à la Fédération Française d'Athlétisme, à l'U.F.O.L.E.P. et agréé Jeunesse et Sport.

La S.A.M.B.A. accueille les athlètes, de tout âge et de tout niveau, souhaitant pratiquer l'athlétisme en compétition ou en loisir. Du cross au stade en passant par la route, venez découvrir ou redécouvrir, et pratiquer dans une ambiance conviviale, tout le panel des courses, sauts et lancers que l'un des sports les plus complets puisse vous offrir.

Entraînements

Les entraînements se font sur le stade Jean Moulin. Vestiaires et douches à disposition.

Horaires

- *Ecole d'Athlétisme / Poussin(e)s*

  Mercredi : 17 h 00 à 19 h 00 Entraînement sur piste.
  Salle de boxe du COSEC (très exigüe) en cas d'intempéries avérées. Prévoir des chaussures propres.

- *Benjamin(e)s et Minimes*

  Mercredi : 17 h 00 à 19 h 00 Entraînement sur piste.
  Samedi : 14 h 00 à 16 h 00

- *Minimes confirmé(e)s à Vétéran(e)s*

  Lundi / Mercredi / Vendredi : 19 h 00 à 21 h 00 Entraînements sur piste.
  Mardi / Jeudi : 19 h 00 à 21 h 00 (en attente de confirmation de la disponibilité des entraîneurs)

► *Tout(e) athlète Cadet(te)s à Vétéran(e)s peut participer à un ou plusieurs entraînements après accord des entraîneurs.*

Entraîneurs

La SAMBA est reconnue comme étant un club formateur. Plusieurs entraîneurs diplômés, issus du club pour la plupart, animent et encadrent les différentes sections.

Inscriptions

Les inscriptions se font lors du Forum des associations qui aura lieu le 06 septembre 2025, ou auprès des entraîneurs aux heures et lieux d'entraînement de la catégorie de l'athlète.

À lire attentivement avant de s'inscrire

S'inscrire à un groupe d'entraînement est un engagement.
Dirigeants et entraîneurs souhaitent que tout athlète qui décide de s'inscrire soit vraiment motivé par la pratique de l'athlétisme, s'implique réellement dans les entraînements, dans les compétitions (en tant que participant et/ou juge) ainsi que dans l'organisation de nos meetings et s'engage à respecter les règles de vie en groupe (écoute, respect, engagement, …) afin de ne pas perturber les séances.
Tout comportement jugé non conforme par les entraîneurs pourra conduire à l'exclusion du fautif.

Le plus de la SAMBA !

■ Nous vous proposons de venir essayer gratuitement l'athlétisme pendant trois séances.

Catégories d'âge saison 2025/2026

Catégorie	Année de naissance	Age mini	Age maxi
École Athlétisme	2017 - 2018	7	8
Poussins	2015 - 2016	9	10
Benjamins	2013 - 2014	11	12
Minimes	2011 - 2012	13	14
Cadets	2009 - 2010	15	16
Juniors	2007 - 2008	17	18
Espoirs	2004 à 2006	19	21
Seniors	1992 à 2003	22	34
Vétérans	1991 et avant	35	

Tarifs d'inscription saison 2025/2026

	Adhésion
EA / PO (UFOLEP)	120 €
BE / MI	130 € (+ supplément de 35 € si mutation [1])
CA / JU / ES / SE / VE	140 € (+ supplément de 35 € si mutation [1])
Dirigeant (ES / SE / VE)	110 € (+ supplément de 35 € si mutation [1])

[1] **Il n'y a mutation que si l'athlète était licencié dans un autre club F.F.A. la saison passée. Toute demande de mutation doit obligatoirement être validée par le Comité Directeur de la S.A.M.B.A.**

Une remise de 10 € est consentie sur le prix de chaque licence dès la seconde pour les membres d'une même famille.

Documents à fournir pour une inscription :

- Fiche d'inscription dûment complétée
- Cotisation (facilités de paiement : plusieurs chèques peuvent être remis pour un encaissement en différé, Coupons et Chèques Sport acceptés).
- Certificat médical ou questionnaire médical :

1) Pour les majeurs : Le questionnaire de santé peut suffire.
Si ce n'est pas le cas, le certificat médical doit être daté de moins de trois mois au moment de l'inscription ou du renouvellement et porter la mention « ... ***ne présente pas de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition*.** ».

2) **Pour les mineurs** : Le questionnaire médical peut suffire.
Si ce n'est pas le cas, le certificat médical daté de moins de trois mois au moment de l'inscription ou du renouvellement doit porter la mention « ... ***ne présente pas de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition*.** ».

Tout adhérent dont le dossier ne sera pas complet au plus tard un mois après son premier entraînement se verra interdire l'accès aux installations sportives jusqu'à la régularisation de sa situation.

Section **A**thlétisme & **M**arathon de **B**ois d'**A**rcy
Affilié à la Fédération Française d'Athlétisme sous le numéro 078125
Agrément Jeunesse et Sport APS 78-1108